



# La vigie de l'exercice des droits des personnes ayant des incapacités au Canada

## Vigie de Toronto fiche d'information sur la participation sociale

Juillet 2010

**Disability Rights Promotion International Canada** (DRPI Canada) est une Alliance de recherche université-communauté qui travaille à renforcer les capacités et les systèmes de **vigie de l'exercice des droits humains des personnes ayant des incapacités au Canada**.

**DRPI Canada** coordonne le travail concernant quatre thèmes de vigie: **systemique** (lois et politiques); **les expériences individuelles** (expériences personnelles), **médias** (couverture du handicap) et **les enquêtes statistiques** (informations recueillies par les études populationnelles). Les personnes ayant des incapacités et leurs organisations participent à toutes les étapes du projet.

Dans cette étude, les expériences d'exercice des droits humains des personnes ayant des incapacités ont été analysées en fonction de plusieurs domaines: *l'accès à la justice, l'éducation, l'information et la communication, les services de soutien, la santé et la réadaptation, le travail, la famille et la participation sociale*. Cette fiche d'information met l'accent sur **la participation sociale** qui, dans le cadre de cette étude, désigne **l'inclusion sociale (incluant la liberté de choix du mode de vie, l'accès aux services de soutien et aux infrastructures communautaires), ainsi que la participation à la vie culturelle et politique et la participation aux sports et aux activités récréatives et de loisirs**.

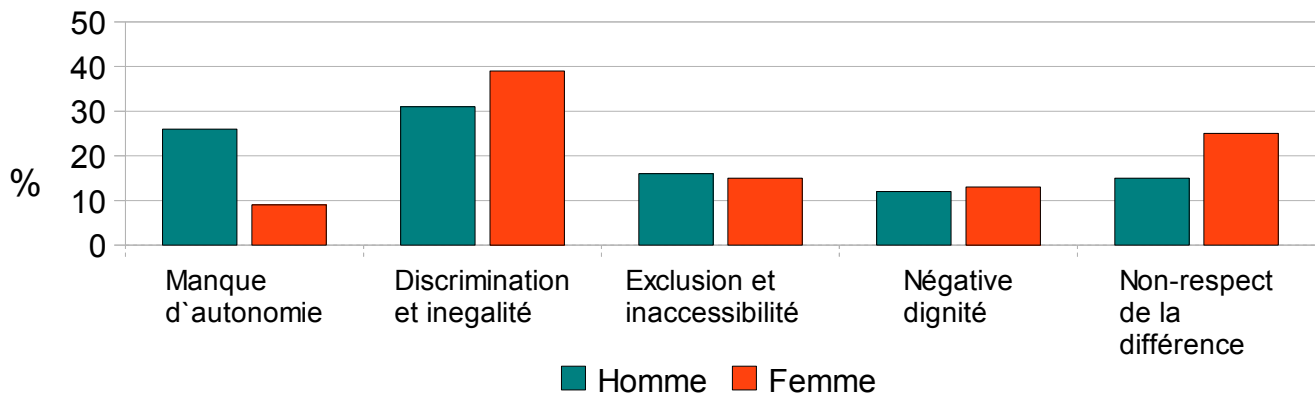
### Principaux résultats

- Les situations liées à **la participation sociale** ont été majoritairement abordées par **90% des personnes handicapées interrogées à Toronto**. De plus, **79%** d'entre eux ont **rapportés des situations de violations des droits liés à la participation sociale**.
- Étant rapportées par **70%** des personnes interrogées, **les situations de discrimination et d'inégalité** constituent la forme la plus répandue de violation des droits humains.
- **Le manque d'accessibilité de l'environnement bâti et les problèmes de transport sont parmi les principaux obstacles** empêchant les personnes ayant des incapacités de participer pleinement à la vie sociale.
- **Les femmes étaient plus susceptibles de signaler des situations de discrimination et d'inégalité ainsi que d'exclusion et d'inaccessibilité alors que les hommes étaient plus susceptibles de signaler des situations concernant le manque d'autonomie**. Ces résultats suggèrent que l'interaction entre le sexe et l'incapacité façonne de différentes manières les expériences de vie et l'exercice des droits humains des femmes et des hommes.

## Les principes de droits et la réalité: Mesure de l'écart tel que vécu par les torontois ayant des incapacités (La participation sociale)

Les principes de droits	Réalité
<p><b>Loi pour l'accessibilité des personnes ayant des incapacités de l'Ontario</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de normes visant à mettre en place l'accessibilité des services, des installations, des logements et des bâtiments pour tous les Ontariens ayant des incapacités.</li> <li>• Le processus d'élaboration des normes d'accessibilité se fait avec la participation des personnes ayant des incapacités.</li> </ul>	<p>« Une fois, tous les membres du conseil étaient hébergés dans un hôtel qui n'était pas accessible et je devais rester dans un autre hôtel au bas de la rue... C'était vraiment terrible et la rue était sur une super grosse colline, puis là, quand je voulais aller à l'autre hôtel où ils logeaient je devais y entrer à partir d'une petite entrée arrière mal faite. En fait, je ne pouvais pas rester avec les autres à cause de l'inaccessibilité. » (Femme, l'âge n'est pas disponible)</p>

### Déni ou violation des principes de droits humains selon le sexe des participants (dans la participation sociale)



« C'est frustrant, à cause du manque d'accessibilité, je me sens comme si je n'étais pas inclus, comme si je n'étais pas un membre de la société qui m'entoure. »  
(Homme, 38 ans)

« J'utilise un système de transport ségrégué que je ne veux pas utiliser, je ne peux pas utiliser le transport en commun comme tout le monde... Je ne peux pas planifier faire quelque chose pour une soirée parce que je ne sais pas quand je peux retourner à la maison... Ça me limite parce que je ne peux pas faire certaines choses que je voudrais faire. Je ne peux pas aller visiter des gens que je voudrais visiter, je ne peux pas aller au cinéma, au théâtre ou faire le bénévolat que j'aimerais faire. » (Femme, l'âge pas disponible)